

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 10/07/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 10/07/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 10/07/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260707-2026JUIL07_291-DE
	4.1.2	Personnels titulaires et stagiaires de la FPT Suppression de postes

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **7 juillet 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mme Marie GAURAN, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mme Véronique LÜHMANN, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Émilie PICAMILH

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à M. Marc DUGROS
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Odile SCHAAP
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Émilie PICAMILH à Mme Joya DABOS

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Mise à jour du tableau des emplois du personnel communal

RAPPORTEUR : Sylvie COUDERC, Adjointe au Maire chargée des ressources humaines, des travaux, de la voirie, des espaces verts, des relations avec les concessionnaires eau et assainissement

Conformément à l'article L.313-1 du Code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois en vigueur adopté par le Conseil municipal le 5 juin 2026

Considérant la nécessité de mettre en adéquation le tableau des emplois avec l'évolution des besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de supprimer certains emplois permanents vacants, à savoir :

Service	Missions du poste - Fonctions	Durée	Grades	Motif vacance	Statut du dernier agent occupant le poste
Administratif	Direction Générale des Services	35 h	Cadre d'emploi des Attachés	Doublon	/
Cantine	Responsable Cantine	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques ou des agents de maîtrise	Mutation de l'un des co- responsables	Fonctionnaire
Culture	Responsable Bibliothèque	35 h	Cadre d'emploi des Assistants de conservation	Mutation	Fonctionnaire
Bâtiment	Agent polyvalent Bâtiments - Peinture	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques ou Agents de maîtrise	Retraite	Fonctionnaire
Voirie	Agent polyvalent Voirie – Fêtes - Cimetières	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Promotion	Fonctionnaire
Voirie	Agent polyvalent mécanique	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Promotion	Fonctionnaire
Ménage	Agent polyvalent Entretien des locaux (Conciergerie / Musée / Ménage)	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Retraite	Fonctionnaire
Ménage	Agent polyvalent Entretien des locaux (Ménage)	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Retraite pour invalidité	Fonctionnaire
Animation	Responsable Animation accueil de loisirs (ALAE)	35 h	Cadre d'emploi des Animateurs territoriaux	Retraite	Contractuel en CDI

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territoire,
suppression de ces 9 postes,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 032-213202088-20260707-2026JUIL07_291-DE

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver la suppression des emplois laissés vacants mentionnés ci-dessus,
- d'adopter le tableau des emplois tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 10 JUIL. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 JUIL. 2026